



Légalité et durabilité de la production forestière sous les tropiques: quelle place pour l'exploitation artisanale ?

Guillaume Lescuyer (CIRAD & CIFOR)



La concession forestière comme seule planche de salut (en Afrique centrale) ?

- Forme prédominante pour exploiter légalement et durablement les bois tropicaux
 - Le modèle le plus ancien d'aménagement formel
 - 39 millions d'hectares en Afrique centrale
 - Une grosse centaine de plans d'aménagement forestier
 - Des financements internationaux
 - Une production tournée vers l'exportation
 - Certification (et FLEGT?)
- D'autres formes d'exploitation industrielle ou semi-industrielle avec aménagement (forêts communautaires) ou sans (vente de coupe,...)
- Exploitation artisanale tournée vers l'approvisionnement des marchés domestiques et régionaux

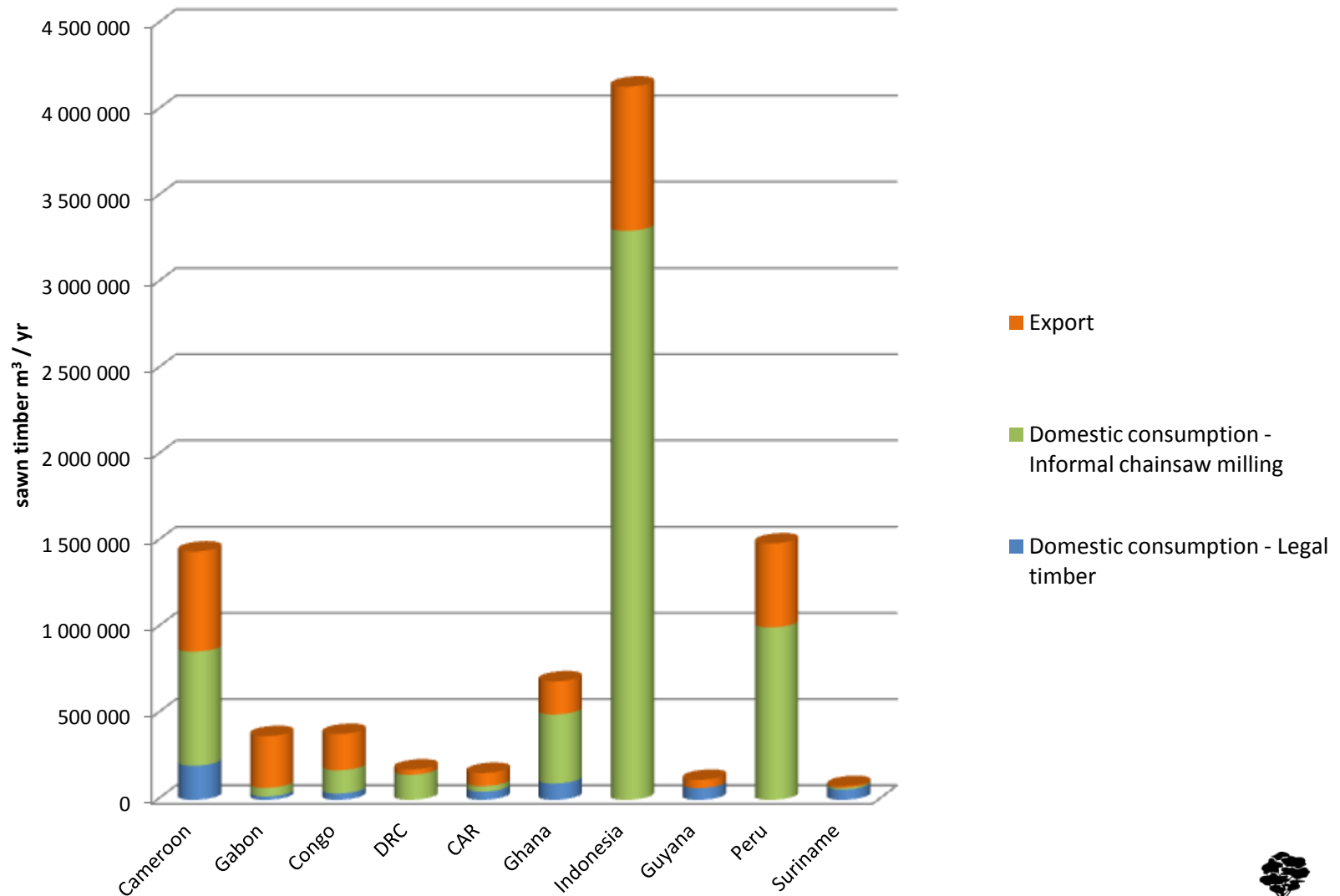
Exploitation artisanale - Caractéristiques

	Artisanale	Industrielle
Titres d'exploitation	Non (ou rare)	Oui (concession, forêt communautaire, récupération...)
Techniques d'abattage et de transformation	Tronçonneuses pour abattage et transformation (parfois scies mobiles) en forêt ; quelques arbres par opération	Machinerie lourde, souvent dans des assiettes annuelles de coupe ; de nombreux arbres par opération ; transformation en usine
Vente	Sciages de moindre qualité sur des marchés nationaux ou vers des pays voisins	Grumes, sciages, placages, contreplaqués, parquets presque exclusivement destinés à l'export
Taxation et réglementation	Largement informelles	Largement formelles

Estimations des volumes de sciage consommés sur 12 mois en Afrique centrale

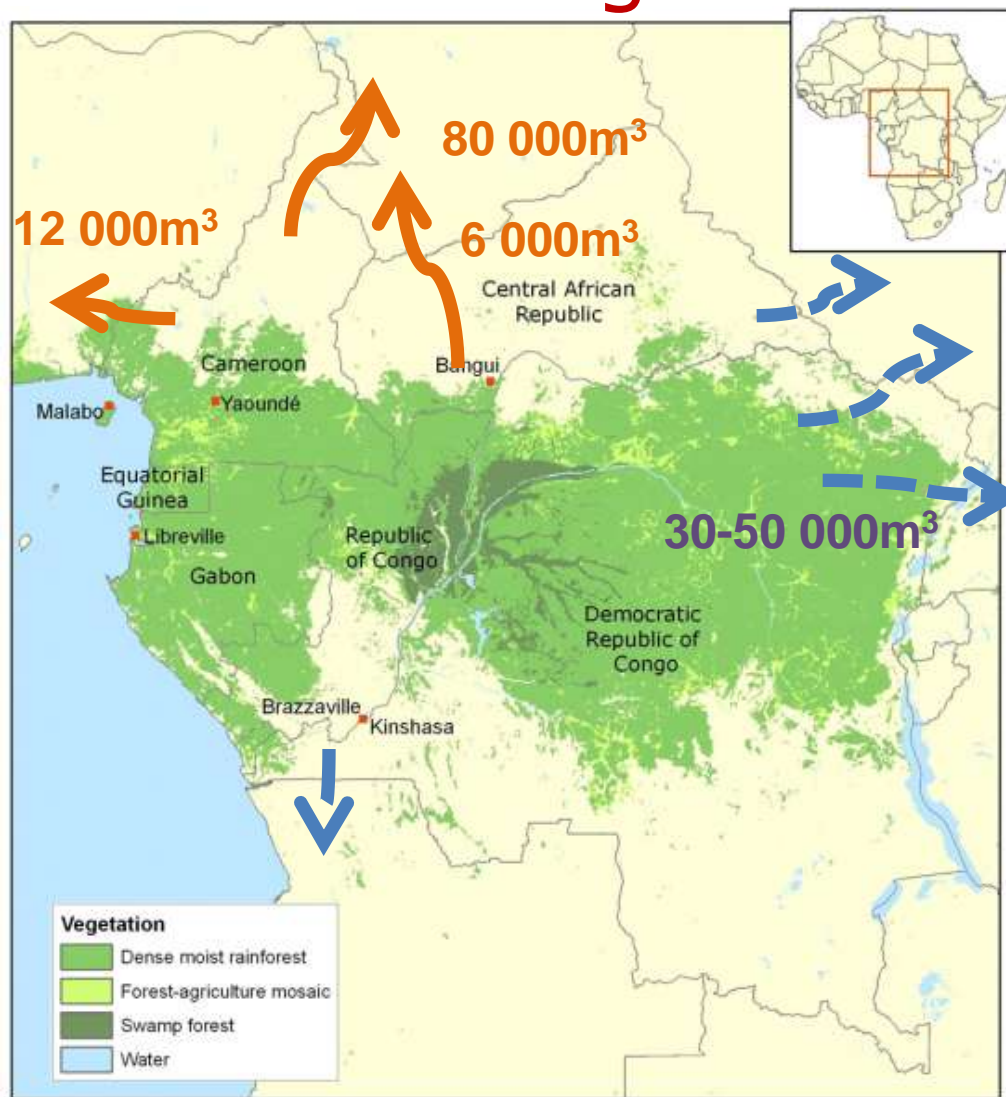
<i>Débités m³</i>	CAMEROUN (YAOUNDE, DOUALA, BERTOUA)	GABON (LIBREVIL LE)	CONGO (POINTE- NOIRE, BRAZZA)	RDC (KINSHAS A)	RCA (BANGUI)
Consommation domestique	860 000	70 000	109 500	146 000	67 000
- Dechets usines + titres petite echelle	198 000	20 000	10 500		34 000
- Production informelle	662 000	50 000	99 000		33 000
Consommation annuelle par habitant	0,072	0,064	0,047	0,018	0,083
Exportations annuelles (2010)	360 000	150 591	210 000	28 645	41 000

Importance du secteur artisanal: une tendance majeure sous les tropiques

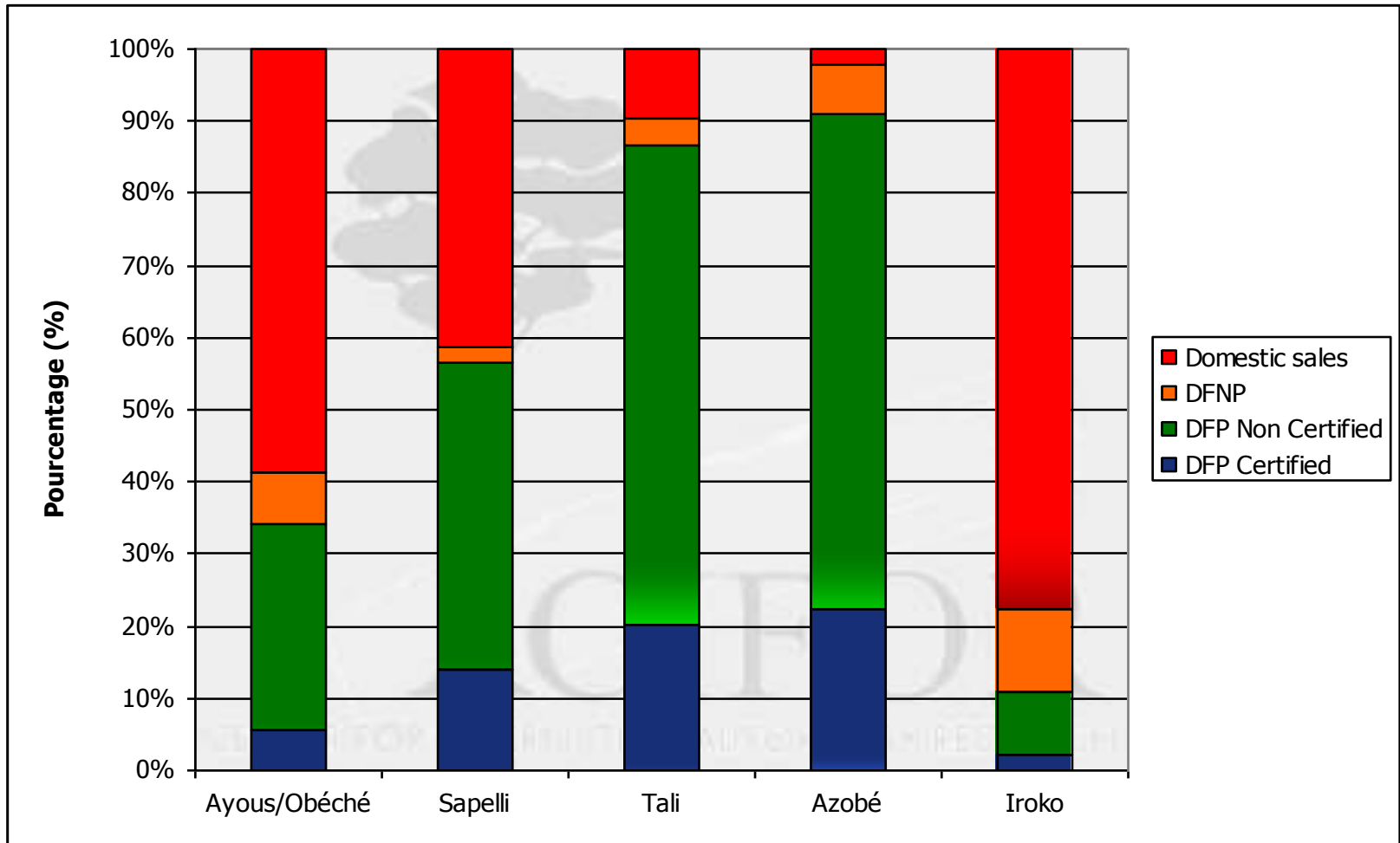


(Source: ETRN News 52, December 2010)

Exportations (annuelles) intra-africaines de sciages



Une concurrence sur les mêmes espèces ligneuses commerciales: Exemple du Cameroun

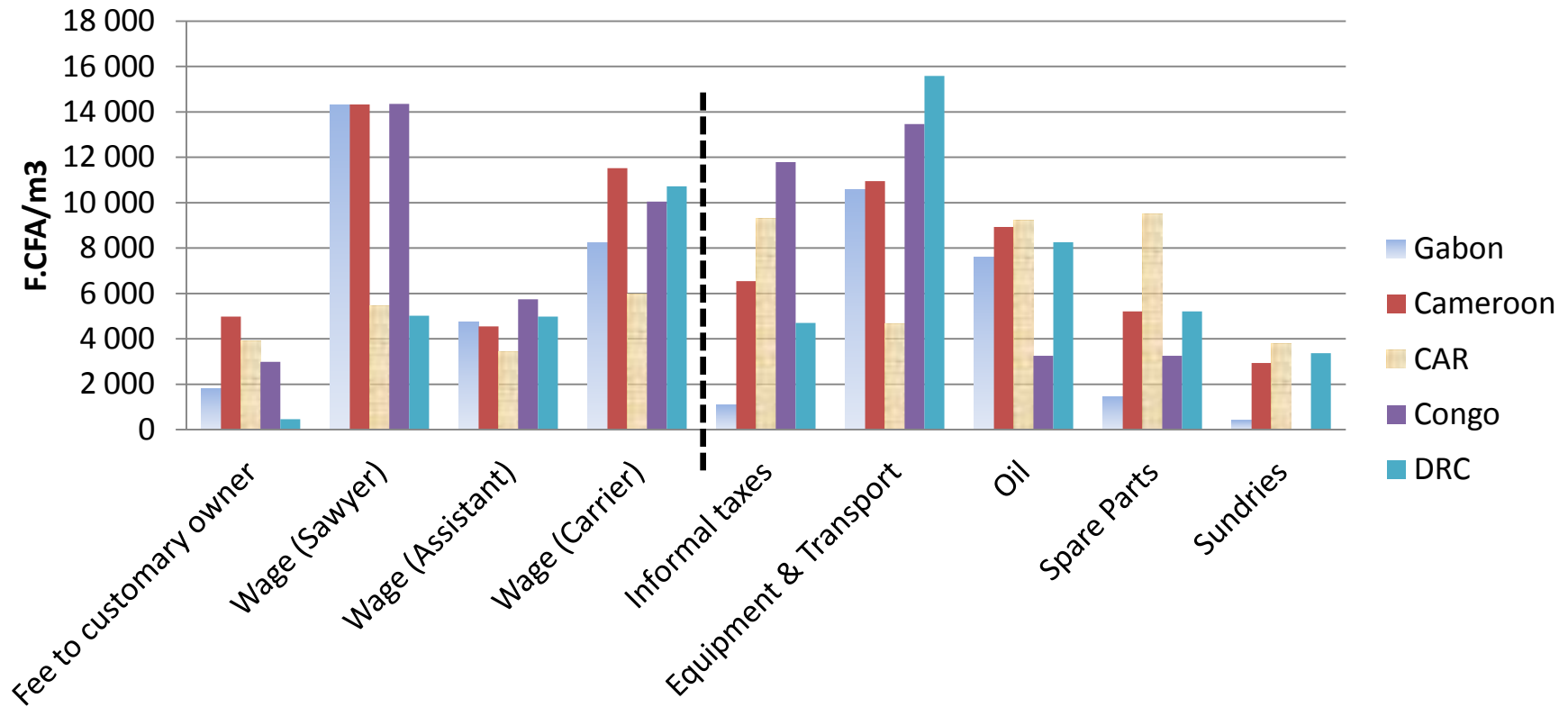


Exploitation informelle = exploitation illégale ?

- Une absence de titres plutôt que le non respect de critères légaux applicables à l'exploitation artisanale:
 - Une exploitation dans le domaine rural
 - Abattage des arbres de gros diamètre
 - Une coopération avec les propriétaires coutumiers des arbres
- Le harcèlement des administrations constitue une incitation forte à aller vers la légalité pour les petits scieurs

	Gabon	Cameroon	Congo	CAR
Tracasseries administratives	41%	71%	90%	93%
Problèmes mécaniques	17%	13%	55%	68%
Difficulté d'accès à un titre	13%	10%	11%	4%
Abus de pouvoir	10%	41%	5%	25%
Absence d'infrastructures	8%	11%	20%	7%
Relations avec les propriétaires coutumiers	5%	22%	-	14%

Exploitation informelle = exploitation non durable ?



- Une source importante de revenus en milieu rural: 30 milliards au Cameroun, 6,4 milliards au Congo, 2,7 milliards au Gabon, 640 millions en RCA par an
- Affirmation des droits d'usage coutumiers sur les arbres et les espaces forestés, surtout dans le domaine rural

Exploitation informelle = exploitation non durable ?

	Espèces les plus exploitées par les scieurs artisanaux	Volume moyen de sciage par arbre (m ³)	Ecosystèmes les plus exploités par les scieurs artisanaux (par ordre décroissant)
Cameroun	Ayous (<i>Triplochyton scleroxylon</i>), Movingui (<i>Distemonanthus benthamianus</i>), Iroko (<i>Milicia excelsa</i>), Sapelli (<i>Entandrophragma cylindricum</i>), Bilinga (<i>Nauclea diderrichii</i>)	3,2	Forêt non-perturbée, jachère, forêts secondaire, cacaoyère
RCA	Sapelli, Ayous, Dibetou (<i>Lovoa trichilioides</i>)	2,9	Forêt secondaire, forêt non-perturbée, jachère
Congo	Okoumé (<i>Aucoumea klaineana</i>), Baya (<i>Hallea ciliata</i>), Longui (<i>Gambeya</i> spp.), Bossé (<i>Guarea cedrata</i>), Dibetou	0,5	Forêt secondaire, forêt galerie
RDC	Acajou (<i>Entandrophragma</i> spp.), Iroko (<i>Chlorophora excelsa</i>)	6,7	Forêt non-perturbée, forêt secondaire
Gabon	Okoumé, Bilinga, Padouk (<i>Pterocarpus</i> spp.)	2,9	Forêt secondaire, forêt non-perturbée, ancienne plantation d'okoumé

Conclusion: Pas de gestion durable sans prise en compte de l'exploitation artisanale

- Une partie importante (voire majoritaire) de la production forestière; une source de revenus pour les familles rurales; pas d'impacts écologiques majeurs sur le domaine forestier permanent
- Une démarche complémentaire au modèle de la concession sous aménagement, mais qui est aujourd'hui ignorée des politiques forestières tropicales
- Exploitation artisanale est incluse dans la plupart des APV-FLEGT
- Trouver les moyens de pérenniser et sécuriser ce secteur en combinant:
 - Réforme légale et réglementaire;
 - Coercition effective des acteurs de la filière;
 - Incitations économiques pour aller vers la légalité

Pour en savoir plus...



<http://www.cifor.cgiar.org/pro-formal>

ou le chapitre 4 du prochain Etat des Forêts du bassin du Congo

THINKING beyond the canopy





Merci de votre attention

lescuyer@cirad.fr



The Center for International Forestry Research (CIFOR) is one of the 15 centres supported by the Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR)



THINKING beyond the canopy

